



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France

connaître, pratiquer, transmettre

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

André MILANO

Vice-président de la F.F.S.B.
Responsable du Pôle Sportif

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
de LBR/CS et CBD,

Mesdames et Messieurs les
correspondants informatiques

Réf. : AM/XM/067

Objet : Calendrier Sportif 2020-2021

Villeurbanne, le 23 avril 2020

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur, correspondant informatique,

Nous vous communiquons, avec du retard dû à la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines, les documents habituels pour la préparation du calendrier de la future saison sportive :

- Le calendrier général présenté mois par mois,
- La liste des dates officielles,
- Les différents tableaux de compétitions à faire compléter par les AS organisatrices.

Quelques rappels de procédure :

- Les concours Nationaux F1, F2, M2, Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2 ne seront saisis dans "Bouly" par les services de la Fédération qu'après harmonisation des dates et lieux. Par contre, les tableaux papier concernant ces compétitions sont à nous adresser en retour dans les délais impartis et **nous insistons pour que soit indiquée, pour chaque concours, une deuxième date d'organisation.** En effet, sans cette proposition, toute harmonisation est impossible. Nous donnerons la priorité à ceux qui auront respecté cette procédure et, de cette manière, collaboré à cette lourde tâche en validant, dans la mesure du possible, l'un de leur choix.
- Pour ceux qui envisagent la demande d'organisation d'un concours national, des cahiers des charges spécifiques sont disponibles sur www.ffsb.fr à l'annexe 11 de la rubrique « Règlementation sportive ».

- Pour les concours "Propagande", nous vous fournissons un fichier au format ".csv" obtenu à partir d'Excel à remplir et à retourner par mail à f.amar@ffboules.fr

S'agissant des concours féminins et conformément à l'article 96.5. - Chapitre 6 du règlement sportif : « *Les concours féminins à partir de 8 équipes sont inscrits dans le groupe Propagande, sauf s'il s'agit d'un concours national qualificatif au CDF Doubles, ce qui implique :*

- *L'inscription au calendrier National.*
- *Des indemnités affectées du coefficient 2 (minimum).*
- *La gestion des points par la FFSB.*
- *L'envoi du rapport d'arbitre à la FFSB ».*

Ces opérations doivent être terminées pour le 7 juin, délai impératif pour nous permettre de préparer la réunion d'harmonisation prévue fin juin.

L'importation des autres compétitions (Promotion, Loisirs, ...) à partir du même format de fichier pourra bien entendu également être utilisée. Là aussi, l'incorporation dans Bouly sera réalisée par les services de la Fédération.

Enfin, je vous rappelle que les dates du calendrier national pour les qualificatifs aux divers championnats de France traditionnels sont des dates impératives sauf lorsqu'il est précisé « date butoir », nous vous demandons donc expressément d'organiser vos fédéraux aux dates fixées car cela induirait une concurrence déloyale envers les autres compétitions programmées et homologuées par la F.F.S.B.

De même, le dernier week-end de juin est réservé aux manifestations des fédérations affinitaires, aucune compétition officielle F.F.S.B. ne doit avoir lieu à cette date y compris le Trophée de France.

Avec nos remerciements pour votre collaboration et votre investissement au service du Sport-Boules, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales et sportives salutations.

Pour André MILANO
La Secrétaire générale,



Brigitte COCHARD